

PROJET PÉDAGOGIQUE

SAINGHIN EN WEPPE

MERCREDIS RÉCRÉATIFS



ORGANISATEUR :

Mairie de Sainghin-en-Weppes
1 place du Général De Gaulle
59184 Sainghin-en-Weppes



HORAIRES :

Garderie matin : 7h30-8h45
Accueil : 8h45 -17h
Garderie soir : 17h-18h30



LIEU D'ACCUEIL :

ECOLE YANN ARTHUS BERTRAND - LA SCENE **Rue de l'Égalité 59184 SAINGHIN EN WEPPE**

Les enfants de 3 à 6 ans (nés de 2019 à 2016) seront accueillis dans les salles périscolaires de l'École.

Les enfants nés à partir de 2015 seront accueillis soit en garderie soit en salle BCD.
Les garderies du matin et du soir se dérouleront dans la salle de garderie.

Nous avons également à notre disposition de nombreuses installations municipales :

- La cuisine annexe
- La salle de motricité de l'école du Centre
- La halle 2000
- La salle polyvalente
- Le terrain synthétique
- Le city stade
- Les aires de jeux
- Le boulodrome



ENCADREMENT :



1 directeur BPJEPS option LTP
1 directeur adjoint BPJEPS option LTP
De 50 % à 70 % d'animateurs BAFA
Et de 30 % à 50 % d'animateurs stagiaires
De 0 % à 20 % de non diplômés

Ainsi que d'autres intervenants extérieurs, prestataires diplômés pour les activités sportives

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions pour les accueils de loisirs se font directement via le portail famille de la ville. Les inscriptions aux mercredis récréatifs se font à la période (de vacances à vacances).

Pour chaque période, il y a une date de début et de fin d'inscription communiquées via le site internet de la ville et par mail adressé à aux familles concernées.

Concernant la garderie, les prestations doivent être réservées par les familles au plus tard à minuit la veille afin de pouvoir bénéficier d'un tarif non majoré (cf règlement périscolaire et extrascolaire).



DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE :

La journée commence pour certains enfants à 7h30, avec la garderie. Chacun pourra jouer aux jeux mis en place par les animateurs.

La garderie se termine à 8h45 afin que l'enfant puisse regagner la salle d'animation.

Le temps d'accueil est de 8h45 à 17h en journée complète et la cantine obligatoire pour chaque enfant.

Le passage au réfectoire se fait en un seul service à 11h30 mais sur 2 endroits déterminés et identifiés pour les enfants de 3 à 6 ans d'une part et pour les enfants de 7 à 14 ans d'autre part.

La restauration est proposée dans la cantine scolaire. Il est possible que les heures du repas soient décalées en fonction des activités prévues le matin ou l'après-midi.

Des enfants pourront quitter l'établissement, accompagnés de leurs parents, entre 13h30 et 14h en remplissant une décharge de responsabilité et d'autres pourront arriver pour les activités de l'après-midi.

Les activités reprennent à 14h pour les enfants de 5 à 14 ans et une sieste est prévue pour les enfants de 3 /4 ans dans l'enceinte de l'établissement et aux enfants de plus de 4 ans qui en ont besoin ou qui le souhaitent. Nous faisons dans ce cas nécessairement un retour auprès du parent.

L'après-midi, les activités se termineront pour 16h maximum, afin de permettre aux enfants de goûter. Le centre se terminera par de petits ateliers jusqu'à l'arrivée des parents à 17h.

La garderie est ouverte jusque 18h30.

Aucun enfant ne pourra repartir seul entre 13h30 et 14h.

OBJECTIF DU PROJET ÉDUCATIF :

L'accueil de loisirs de Sainghin en Weppes a pour objectif de favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité mais également de développer l'autonomie et la responsabilisation.

Dans ce sens les valeurs qui ressortent du projet éducatif de l'organisateur sont :

- Le respect
- La tolérance
- L'acceptation de l'autre
- La responsabilisation
- L'expression personnelle



INTENTIONS ÉDUCATIVES DES DIRECTEURS :

Nous souhaitons donner à chaque enfant accueilli aux accueils de loisirs les moyens d'être acteur de ses propres vacances.

Il est important que chacun puisse découvrir de nouvelles activités variées et adaptées à son âge, un rythme différent de celui de la période scolaire et qu'il puisse engager des relations riches et conviviales dans le cadre de la vie en collectivité.

En tant que responsable, notre rôle consiste à favoriser l'écoute des animateurs, encourager les activités originales en développant le dialogue avec eux tout en assurant la sécurité physique affective et morale et répondre à leurs besoins spécifiques.



OBJECTIF DU PROJET PÉDAGOGIQUE:

Dans le cadre des mercredis récréatifs de cette année, l'équipe d'animation a décidé de défendre les objectifs suivants :

- **Favoriser l'épanouissement et le bien être des enfants**

Offrir des conditions d'accueil adapté

> Aménager et décorer les locaux, être souriant, agréable et à l'écoute

Laisser libre choix des activités

> Système d'activités à la carte, mettre en place des temps libres où les enfants peuvent faire ce qu'ils souhaitent

- **Développer les notions de bien vivre ensemble**

Aider les enfants à assimiler les règles de vie en collectivité

> Inclure les enfants dans la rédaction de la charte de vie, afficher les règles de vie dans les locaux

Développer l'esprit d'entraide, de solidarité, et de partage

> Mettre en place des temps d'échange (retour sur la journée), placer l'esprit d'équipe comme notion principale des grands jeux.



PLANNING D'ACTIVITÉ :

Afin de permettre aux enfants de s'épanouir au maximum durant les accueils de loisir des mercredis récréatifs, nous avons décidé de ne plus proposer de planning d'activités.

En effet, chaque mercredi, les animateurs proposeront différentes activités (manuelles, sportives, culturelles, artistiques..) et les enfants pourront choisir l'activité à laquelle ils souhaitent participer.

Les activités devront toutes répondre aux objectifs fixés par le projet pédagogique, il se peut que certaines activités soit programmées sur plusieurs mercredis si cela est nécessaire. Nous essaierons également, dans la mesure du possible, de faire intervenir les associations à proximités pour proposer des initiations aux enfants.

En début de chaque journée, un grand tableau sera affiché à l'entrée de l'accueil et les enfants positionneront leur photo / prénom dans les activités qu'ils souhaitent faire.

Les activités seront communiquées d'une semaine sur l'autre afin que les enfants aient le temps de prendre leur décision.



LE RÔLE DE L'ANIMATEUR :

L'animateur n'est pas uniquement là pour encadrer, surveiller les enfants, ou mettre en place une multitude d'activités tout au long de la journée.

Il a, avant tout autre chose un rôle pédagogique, ne serait-ce que pour l'apprentissage de la vie en collectivité, celui des règles de vie en société, la défense des Droits de l'Enfant et des lois, la prise en compte de chaque individu dans le groupe, tant sur ses besoins que sur son rythme.

Chaque enfant est différent et c'est le rôle de l'animateur de prendre chaque individu en considération dans le groupe et non le groupe comme un tout. Il accompagne les enfants dans leurs apprentissages et les aide à prendre conscience d'eux-mêmes, à penser par eux-mêmes, à affirmer et défendre leurs propres idées.

Il a également un rôle de sécurité. Sécurité aussi bien affective, morale, que physique. Il a aussi un rôle d'animation, pour permettre aux enfants de s'amuser mais aussi de découvrir et d'expérimenter.

Enfin, l'animateur a d'énormes responsabilités, puisqu'il est en charge d'enfants. Il ne devra donc pas hésiter à être très vigilant dans tous les temps de l'accueil, ou lors des sorties, à communiquer en équipe, se renseigner auprès de la direction en cas de besoin.